



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Convocation du 5 novembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

VIE ASSOCIATIVE

2024-854 SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 (Hors associations de parents d'élèves)

Les subventions « vie associative » sont classées en 5 catégories, rappelle M. LE MAIRE : animation, enseignement, syndicats de salariés, anciens combattants, environnement. Elles correspondent à une aide au fonctionnement des associations qui ont une activité régulière sur Ploufragan ou relèvent de l'intérêt général. Le montant global de l'enveloppe des subventions « vie associative » s'élève à 6 180€ pour l'année 2025.

Les subventions aux associations de parents d'élèves (catégorie enseignement) seront étudiées ultérieurement et votées à un prochain conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante pour les demandes reçues :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions « Vie associative » d'aide au fonctionnement telles que présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de **3 015 €** au titre de l'exercice 2025.

ASSOCIATIONS	Montant 2024	Montant 2025
<u>ASSOCIATIONS D'ANIMATION</u>		
Quartiers de la Poterie	324	320
Amicale des employés communaux	324	334
Comité d'animation de Tréfois	135	140
Comité d'Animation du Quartier de St-Hervé	324	334
Comité de Quartier de la Ville au Beau... Et environs	324	334
Les Biaux Jardins	225	230
Jeux dit Plouf	117	150
Les Fourmis vertes	117	150
TOTAL ANIMATION	1 890	1 992
<u>ASSOCIATIONS SYNDICALES DE SALARIES</u> (base globale 945€ + représentation aux Prud'hommes)		
C.F.D.T. (D)	250	250
F.O. (D)	150	200
C.G.T. (D)	285	285
TOTAL SYNDICATS	685	735
<u>ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS</u>		
F.N.A.C.A.	117	121
ANACR 22 (Amis de la Résistance)	63	65
TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	180	186
<u>ASSOCIATION D'ENVIRONNEMENT</u>		
Association des propriétaires & chasseurs de Ploufragan	99	102
TOTAL ENVIRONNEMENT	99	102
TOTAL GENERAL	2 854	3 015

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Annie LABBE